



Erreur de ma banque : 2 virements au lieu d'1 seul

Par **aude06500**, le **29/08/2008** à **13:47**

Bonjour, voilà mon problème
Je construis une maison, l'argent de mon crédit immobilier est débloqué à ma demande en fonction des factures des artisans.
- Soit la banque vire l'argent sur le compte de l'artisan
- soit la banque vire l'argent sur mon compte bancaire, et je fais ensuite un chèque à l'artisan.
J'ai eu une facture de 12160 euros de mon maçon. J'ai demandé à ma banque de virer cet argent sur le compte bancaire de l'artisan.
Or la banque a fait une erreur et a viré l'argent sur MON compte, j'ai donc fait un chèque à l'artisan.
Mais en revenant de vacances mon conseiller financier a vu que l'argent, au lieu d'être viré chez l'artisan, avait été mis sur mon compte, il a donc fait un virement de mon compte vers l'artisan, sans savoir qu'entre temps j'avais déjà émis un chèque.
L'artisan a donc reçu 2 fois 12160 euros pour une seule facture.
Il est malhonnête et ne souhaite pas pour le moment nous rendre cet argent !
Quelle est la solution ?
L'artisan prétend qu'il peut garder l'argent pour se payer des futurs travaux à venir puisque c'est encore un chantier ouvert.
Mais de toute manière nous ne lui devons pas une telle somme pour ce qu'il reste à faire, et nous payons sur facture quand le travail est fait !
C'est quand même la banque qui a fait une erreur, et c'est nous qui sommes dans l'embarras.
Aidez-moi SVP.
La banque me conseille d'aller déposer une main courante en gendarmerie, ça m'embête d'en arriver là, j'ai encore des travaux à finir...
La banque ne devrait-elle pas nous restituer l'argent, et elle même se débrouiller avec son service juridique auprès du maçon ?
merci d'avance

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **19:07**

Une main-courante n'a pas de poids

Par **aude06500**, le **29/08/2008** à **21:06**

La main courante doit être faite pour que la banque entame une procédure de rejet du chèque que nous avons émis.
Mais n'est-ce pas là la responsabilité de la banque qui a fait un virement sans contrôler au préalable l'état du compte (à savoir qu'un chèque de la même somme avait été déjà émis)

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **09:56**

La responsabilité de la banque est bien sûr engagée.
Vous devriez leur envoyer une lettre recommandée A/R en revenant sur les faits et leur demander de remettre cet argent sur votre compte et de voir directement avec l'artisan pour un remboursement.